



**Question écrite de Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur ,
concernant le *new way of protesting* (NWOP)
- Bruxelles, le 25 janvier 2022 -**

Madame la Ministre,

Face aux manifestations récentes à Bruxelles, la police fédérale est de plus en plus souvent dépassée et forcée de s'interroger concernant ces pratiques et modes de contestations. En effet, les modalités de ces récents rassemblements diffèrent de façon importante aux formats habituels et connus du passé. Premièrement, plusieurs organisateurs étaient impliqués. Deuxièmement, toute la société traditionnelle a été mise en cause. De plus une hostilité envers les journalistes a été présente.

La police nomme pour cela dans son jargon ces nouvelles pratiques *new way of protesting* (NWOP). Ces mobilisations sont souvent lancées sur les réseaux sociaux. De plus, leurs organisateurs, s'il y en a, ne souhaitent souvent pas notifier les autorités, résultant dans des manifestations non-autorisées et non-encadrées.

Pourtant ce *new way of protesting* fait déjà objet d'un groupe de travail du ministère de l'Intérieur depuis l'année passée. Ce groupe est dirigé par la police fédérale et par des représentants des grandes zones urbaines à travers du pays. Le ministère de l'Intérieur envisage de renouveler l'enseignement des policiers afin qu'ils s'adaptent. De plus, il a été annoncé que vous avez demandé un rapport d'étape du groupe de travail.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Qu'envisagez-vous de faire à l'avenir afin de garantir que de telles manifestations sans véritables organisateurs se déroulent dans de bonnes conditions ?
- Est-il possible de demander des comptes à l'auteur faisant appel à ces mobilisations non-autorisées ?
- Dans la négative, ne serait-il pas envisageable de changer cela à l'avenir afin d'endiguer de tels appels ?
- Combien de manifestations ont été classées comme appartenant à la nouvelle catégorie NWOP l'année passée ?

- Avez-vous à présent déjà reçu le rapport d'étape ?
- Dans l'affirmative, quels sont les résultats et leçons préliminaires que nous pouvons tirer ?
- De quelle manière envisagez-vous de changer l'enseignement afin que les policiers s'adaptent à ces nouvelles situations ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1.

C'est d'abord aux autorités locales à déterminer les seuils de tolérance pour les services de police par rapport à un événement. Sur cette base, les forces de l'ordre font une analyse de risque policière pour déterminer les mesures à mettre en place, tant dans la préparation que dans l'exécution. Par exemple dans ce cadre la récolte des informations sera un axe important.

En outre, le nouveau Plan national de sécurité identifie un certain nombre d'objectifs, tels que la création d'une image des phénomènes auxquels les forces de l'ordre peuvent être confrontée.

Dans le cadre du projet « New way of protesting », qui figure également dans ma note de politique, 8 groupes de travail se penchent sur différents thèmes. Nous visons des quick wins à court terme, mais des propositions plus structurelles à long terme seront également prises en considération. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité de la formation et de l'entraînement, de développer des tactiques et des techniques adaptées, d'identifier les nouvelles technologies et ressources et de procéder à un benchmarking avec les services de police étrangers. L'amélioration de l'échange d'informations au niveau national et international est également un élément important du projet.

La gestion de l'événement « Convoi de liberté » a récemment montré que l'application de certains de ces principes peut contribuer à un résultat positif.

2.

Il n'existe actuellement aucune base légale pour interdire de tels appels. Tant qu'il n'y a pas d'appel à l'émeute, nous ne pouvons pas l'interdire. Les appels s'organisent via plusieurs canaux, il est impossible de contrôler. Par contre, les services de police essaieront toujours d'aller en contact avec l'organisateur afin d'avoir une demande officielle ou pour demander de modifier leurs appels, sans certitude d'avoir du succès.

3.

Il n'est pas possible de communiquer des chiffres précis à ce sujet car il s'agit souvent de manifestations « hybrides », c'est-à-dire de manifestations autorisées auxquelles se joignent des groupes violents.

4.

Le comité de pilotage du projet « New way of protesting » a en effet, à ma demande, produit un rapport intermédiaire avec un premier état des lieux et des premières propositions. Je vais d'abord l'analyser en profondeur afin d'en tirer les conclusions nécessaires.

5.

Le groupe de travail analyse actuellement différentes pistes. Sur la base de leurs propositions, les mesures nécessaires en matière de formation peuvent être prises.